



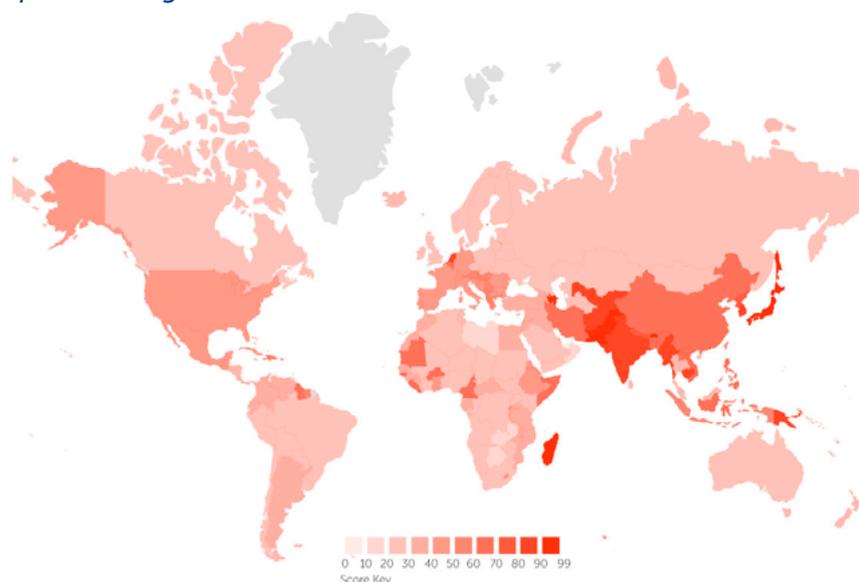
Xavier Lépine
Président de l'IEIF

Dans 15 ans, on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas

La COP21 a fait prendre conscience de l'urgence climatique, le mot le plus important étant celui d'Urgence.

Rappelons-le encore une fois : les émissions de CO₂ sont la principale cause du réchauffement climatique ; une température supérieure à 45° degré avec 65 % d'humidité est un risque léthal pour l'homme. Au-delà des impacts sur la valeur des actifs et l'activité économique, la migration climatique sera la seule alternative pour plusieurs centaines de millions de personnes, avec les conséquences que l'on connaît sur les démocraties occidentales. En 1783, le volcan islandais Laki entra en éruption... Les vents dominants poussèrent les nuages de dioxydes de carbone au Sud... en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en France... La famine s'installa... l'émigration vers les Amériques fut très importante et les Français qui n'avaient pas de brioche firent la révolution !

Impact des migrations

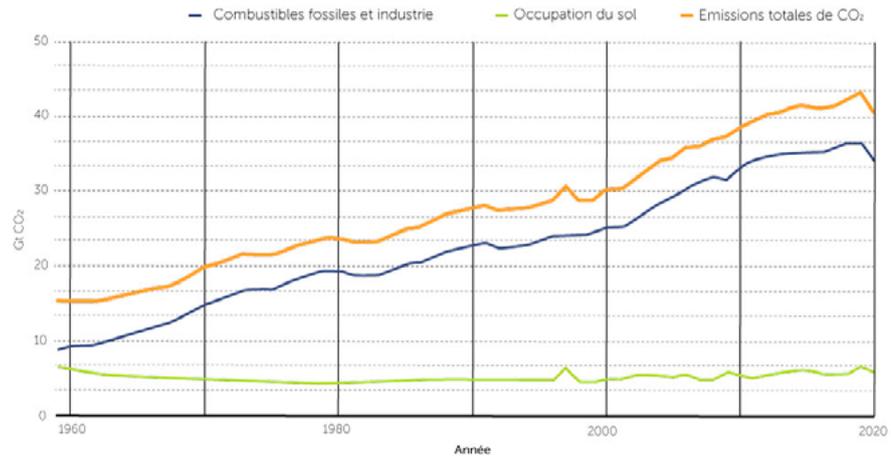


Source : Carbon 4 – 2017.

La Planète Brûle : en 2002, il y a près de 20 ans, Jacques Chirac interpellait les Etats et l'ensemble des parties prenantes. A l'époque, le risque paraissait lointain, on parlait de 2100... une valeur actuelle quasi nulle pour les décideurs politiques, économiques et la majorité de la société civile.

En l'an 2000, les émissions mondiales de CO₂ étaient de 30 Gigatonnes... et elles ont continué de croître au rythme de 2,5 % par an, soit 50 % de plus en l'espace de 20 ans... c'est-à-dire au rythme de la croissance réelle du PIB mondial. Il a fallu l'arrêt quasi-total de l'économie mondiale pendant plusieurs mois en 2020 pour constater une baisse des émissions de CO₂, ce qui n'est évidemment pas une solution, d'autant plus que le volume d'émission, même en cette période d'arrêt de l'activité, n'est toujours pas compatible avec une trajectoire de +1,5 degré d'ici 2050.

Emissions de CO₂ mondiales



Source : www.notre-planete.info d'après Global Carbon Project / CDIAC / GCP / BP / USGS.

Depuis la COP21 de 2015, beaucoup d'industriels font évoluer leurs process avec toutes les complexités que cela suppose. Luca de Meo, Directeur général de Renault, ainsi que Volkswagen, s'engagent à ne plus produire de véhicules uniquement thermiques d'ici 2035, avec les conséquences que l'on connaît sur l'emploi (impact sur les fonderies ; un véhicule électrique nécessite 1 ETP alors qu'un hybride en nécessite 7...), conséquences que l'Etat devra accompagner financièrement (formation et reclassement des personnels concernés, y compris chez les sous-traitants).

Pour la première fois, une juridiction (le tribunal de La Haye) a condamné en mai dernier Shell à prendre les mesures pour réduire ses émissions de GES d'ici 2030 ; de même, le Conseil d'Etat en France vient de donner 9 mois à la France pour prendre des mesures plus efficaces et respecter ses engagements environnementaux (réduction de 40 % des émissions de GES sur la période 1990-2030).

Cette judiciarisation des enjeux climatiques, est, je le souhaite, une étape clé de l'impérieuse nécessité d'accélérer cette transition. Les juges ont l'avantage de ne pas être élus et d'avoir pour mission de punir ceux qui ne respectent pas la loi.

Les scientifiques le martèlent : nous n'avons plus que 10 années pour nous adapter, il y a urgence. La préférence absolue pour le présent nous a fait trouver des centaines de milliards pour faire face à la crise sanitaire, qui certes est mondiale, et qui a fait à ce jour 4 millions de morts dans le monde... La crise climatique, si le mouvement actuel n'est pas accéléré exponentiellement, en fera des dizaines de fois plus avec la cohorte d'impacts économiques, financiers, sociétaux et sociaux qui l'accompagneront.

Il est plus facile de critiquer que de faire et l'on comprend que lorsque Total devient TotalEnergies avec comme ambition de devenir l'un des premiers producteurs mondiaux d'énergies vertes, il va certes dans la bonne direction ; mais même s'il consacre 20 % de ses investissements à l'énergie verte, il n'en demeure pas moins que 80 % restent consacrés à l'énergie carbonée ; un peu comme un alcoolique qui complète son verre de Pastis par 80 % de Ricard et 20 % d'eau en pensant réduire la quantité d'alcool...

Les Français, très nucléaires dans leur réponse énergétique d'indépendance et d'émission de CO₂, pensent souvent que c'est une réponse ; et effectivement, cela aurait fortement concouru à résoudre le problème ... si les centrales avaient commencé à être construites il y a 20 ans. A supposer même que la production de centrales soit amorcée dans le monde comme ce fut le cas en France dans les années 70, nous n'avons plus les 20 ans de construction devant nous pour réduire les émissions de GES.

Les signaux faibles comme forts sont bien présents : la crise agricole en France au printemps 2021 est l'illustration typique d'un signal fort du réchauffement climatique. La nature repart en janvier et février, tout gèle en mars... mais en 2021, contrairement à 1789, l'Etat aide les agriculteurs, les prix agricoles flambent au détriment de ceux qui n'ont pas les moyens, et la mondialisation permet d'importer des fruits et légumes... Que fera-t-on lorsque cette situation se répètera un peu partout dans le monde en même temps ? Qui en patira le plus ?

Que nous dira la prochaine génération dans 15 ans ? Que c'était compliqué, que nous aurions bien voulu, mais que « l'autre (le chinois, l'américain, le concurrent, la co-propriété, le propriétaire...) » ne voulait pas, que nous avions d'autres urgences plus

importantes à court terme... et pour nous, financiers, que le devoir fiduciaire primait, que les benchmarks nous imposaient de ne pas prendre de risque, qu'il fallait attendre pour investir de voir si le modèle ou l'investissement faisait ses preuves. Que vaudront nos investissements actuels dans 15 ans dans ce contexte ?

Chaque secteur doit s'impliquer. Dans le secteur du bâtiment, émetteur de 25 % des GES, il faut que les normes RE2020 soient effectivement appliquées quoi qu'il en coûte, ce qui suppose déjà que les parties prenantes, y compris l'Etat, consacrent les budgets nécessaires pour que les bâtiments construits restent financièrement accessibles. Cette dimension doit rentrer dans les réflexions sur la construction de logements neufs au même titre que l'impact de la réforme de la taxe d'habitation a un effet de bord sur la capacité des collectivités locales à financer les équipements et aménités liés à la construction de logements.

Pour autant, c'est le stock d'immeubles et d'appartements déjà construits qui doit être adressé au plus vite (80 % des bâtiments qui existeront d'ici 2050 existent déjà). Selon les sources, 2 à 7 millions de résidences principales sur 30 millions de résidences principales sont des passoires thermiques... majoritairement détenues par des personnes aux revenus modestes et pour 60 % d'entre elles, âgées de plus de 60 ans. Que fait-on ? Continue-t-on de constater que « c'est compliqué » parce qu'une grande majorité est en copropriété, que le parc est émietté etc...

Ou innove-t-on financièrement et juridiquement pour le faire ? 12.000 € à 38.000 € par logement selon les sources, le coût est compris entre 50 et 100 milliards d'euros... Insupportable tant pour les ménages modestes que pour l'Etat ; c'est vrai, sauf si l'on met 4 acteurs dans la boucle : des prêts viagers hypothécaires (autorisés par la loi de 2006) qui ne seront remboursés que lors du décès des propriétaires (représentant 5 à 10 % de la valeur du bien avant rénovation, donc à très faible risque pour les prêteurs, banques ou fonds spécialisés), des intérêts pris en charge dans le cadre du plan de relance alloué à la transition énergétique (500 M€ annuel sur une enveloppe du plan de 30 Mrds €), des économies d'énergies gérées et partiellement pré-financées par les opérateurs... une mesure au dimensionnement social évident et calibrée en fonction des situations de chacun.

Au total, le propriétaire ne fait pas d'avance de fonds, ne paye pas les intérêts de la dette, voit son logement revalorisé et bénéficie partiellement ou totalement des économies d'énergie réalisées. L'effort de « solidarité » est donc sur le temps présent négatif pour le particulier et se traduit à l'inverse par l'acceptation qu'une partie de cet effort soit pris par le remboursement du prêt d'origine lors de son décès. Souhaitons que la préférence pour le présent se manifeste là aussi.

Une seule évidence : le réchauffement climatique est la nouvelle urgence et nous ne sommes qu'au début d'un transfert massif de capitaux qui sortiront de certaines activités / entreprises au bénéfice d'autres. Il s'agit donc pour les industriels et les financiers d'allouer leurs investissements là où les profits vont se faire, car une seule certitude, cela ne se fera pas sur le moyen terme dans l'économie carbonée !

Après avoir beaucoup (trop) tardé, nous avons une opportunité unique : des taux d'intérêt extrêmement bas, inférieurs aux rendements locatifs pour ce qui est de l'immobilier tertiaire comme du logement... Sortons du cadre et repensons nos modèles économiques, juridiques, financiers à l'aune des impacts environnementaux, sociétaux et financiers ; autant d'opportunités à saisir et « un pognon de dingue » à investir et à gagner.

Le traitement exceptionnel de la crise sanitaire nous a permis une forte hétérodoxie monétaire et budgétaire. Surfons sur cette vague pour préserver notre croissance future et éviter que la dystopie environnementale et sociétale ne devienne réalité.

Mon plus grand espoir : que le « et en même temps » devienne celui de « la croissance et en même temps l'environnement » avec la nomination en mai 2022 d'un premier ministre qui fasse de la croissance environnementale son axe prioritaire en réalisant les arbitrages nécessaires au bien commun, l'Etat étant là pour assumer les coûts de ce changement majeur de paradigme, et cela de manière encore plus efficace que son soutien historique à l'économie nationale face à la mondialisation.

Cette fois-ci, « nous savons » ce qu'il faut faire. Reste la volonté politique de sortir du cadre. Si la 7^e puissance mondiale estime qu'elle n'a pas les moyens financiers, juridiques, économiques ou politiques de le faire, qui les aura ?